

NOTIONS ESSENTIELLES PERMETTANT DE CONCEVOIR UN BATIMENT BOIS

Vendredis 12, 19 et 26 avril 2024 à St Etienne (42)
ou Vendredis 20 septembre, 4 et 18 octobre 2024 à St Etienne (42)
* Formation proposée en présentiel *



Cette formation peut être suivie par jour ou sur les trois jours.
Ce choix est à préciser au moment de l'inscription.



DURÉE : 3 journées (21 heures)



PUBLIC VISÉ : Architectes, maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrages (promoteurs, collectivités, bailleurs sociaux...), techniciens et ingénieurs de bureaux d'études, économistes, contrôleurs techniques, charpentiers, constructeurs bois, etc.

>>> **Pré-requis** : aucun



OBJECTIFS :

- Connaître les caractéristiques du matériau bois et les produits bois utilisables en construction
- Maîtriser les principes de base de conception de l'enveloppe d'un bâtiment à structure bois performant
- Comprendre les principes de calculs et maîtriser les principes de stabilité d'un bâtiment à structure bois



PROGRAMME :

Jour 1 : 7 heures

1 - Introduction

- Pourquoi construire en bois ?
- Présentations des solutions constructives bois

2 - Le matériau bois

- De l'arbre aux produits de construction
- La composition et les caractéristiques du bois (mécanique, hygroscopique, etc)
- La durabilité du bois
- Les essences de bois

3 - Les revêtements extérieurs sur bâtiments bois

- La durabilité des bardages bois
- Règles de conception choix d'aspect et de finition d'un bardage bois
- Les autres solutions de revêtements extérieurs
- Les platelages extérieurs bois

Jour 2 : 7 heures

1 - Calcul des structures bois

- Principe de calcul d'une poutre
- Comparatifs de produits bois

2 - Les systèmes constructifs bois et leur stabilité

- Les différents systèmes constructifs et leur stabilité (ossature bois, poteau poutre, charpentes)
- Exemples de stabilités
- Etude de cas
- Comparatifs de produits bois


Jour 3 : 7 heures

1 - La nouvelle réglementation RE2020

- Présentation générale de la réglementation RE2020
- Impact carbone et construction bois

2 - L'enveloppe bois

- Transfert hygrothermique dans les parois (chaleur, vapeur d'eau)
- Etanchéité à l'air et ponts thermiques
- Confort d'été en construction bois
- Les différentes typologies de parois bois et leur performances (murs, planchers, toitures)
- Analyse de détails constructifs - carnet de détails techniques

 **FORMATEURS** : Mathieu Condamin, Directeur de Fibois 42 et Guillaume Villie, Technicien bureau d'études
Mathieu Condamin // Compétences : calculs de structure bois, Concepteur Européen Passiv Haus. • **Formation initiale** : Ingénieur Arts et métiers
Guillaume Villie // Compétences : calcul de structure bois, Eurocodes • **Formation initiale** : BTS Système Construction Bois et Habitat

Important

- Le nombre de stagiaires est limité à 12. L'inscription est définitive à réception du règlement ou de l'accord de prise en charge par l'OPCO.
- Une attestation de formation et une facture seront envoyées au terme de la formation.

Date limite d'inscription le 29 mars 2024 pour la session d'avril, le 6 septembre 2024 pour la session de septembre.

Prix :

900 € TTC (TVA 20 %) pour les 3 jours/personne - 354 € TTC (TVA 20 %)/jour/personne pour les adhérents du réseau Fibois
1110 € TTC (TVA 20%) pour les 3 jours/personne - 450 € TTC (TVA 20 %)/jour/personne pour les non adhérents

Chèque à libeller à l'ordre de Fibois AuRA.

Chèque débité après la tenue de la formation sauf demande d'un délai supplémentaire.

Prise en charge de la formation

Fibois AuRA dispose du numéro de déclaration d'activité de formation continue **83 63 040 10 63 / Siret : 332 086 347 00033** déposé auprès de la DREETS AuRA.

Fibois AuRA est **certifiée Qualiopi** pour son activité de formation continue.

Conditions remplies pour une prise en charge par OPCO ou autre organisme collecteur.

Modalités d'évaluation

- Fiche d'entrée en formation (informations et attentes stagiaire).
- Questionnaire d'évaluation des acquis des stagiaires en fin de formation.
- Fiche de satisfaction à chaud de la formation par les stagiaires.

Après réalisation le stagiaire recevra une attestation de formation.

Modalités d'accueil

Séance de formation en salle.

Pour toute demande particulière (handicap,...), nous contacter, nous étudierons votre demande et nous examinerons ensemble les adaptations que nous pourrions envisager

Méthodes mobilisées

Moyens ou outils utilisés

- Paper-board
- Vidéoprojecteur
- Support de formation remis aux stagiaires

Modalités pédagogiques

- Apport théorique en présentiel
- Méthode de formation participative
- Etudes de cas
- Maquettes
- Carnets de détails techniques d'exécution



Plus de renseignements : *Fibois Auvergne-Rhône-Alpes : 04 73 16 59 79 -*

Florence Malhière/Neige - Référente administrative : contact.clermont@fibois-aura.org

Jean-Pierre Mathé - Référent pédagogique et technique et référent handicap: jp.mathe@fibois-aura.org



DURÉE : 3 journées (21 heures)

BULLETIN REPONSE À COMPLETER

FORMATION

Notions essentielles permettant de concevoir un bâtiment bois

Vendredis 12, 19 et 26 avril 2024

Ou vendredis 20 septembre, 4 et 18 octobre 2024

Date limite d'inscription le 29 mars 2024 pour la session d'avril, le 6 septembre 2024 pour la session de septembre

Entreprise / Organisme :

Activité :

Nom du (ou des) stagiaires:

Prénom du (ou des) stagiaire(s):

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Mail :

Nom et Prénom de la personne chargée de l'inscription:

Tél : Mail :

participera à la formation complète de juin

900 € TTC par stagiaire si adhérent (voir page 2)

1 110 € TTC par stagiaire si non adhérent (voir page 2)

participera à la formation complète d'octobre

900 € TTC par stagiaire si adhérent (voir page 2)

1 110 € TTC par stagiaire si non adhérent (voir page 2)

participera au jour 1 le 12 avril 2024

354 € TTC par stagiaire si adhérent (voir page 2)

participera au jour 2 le 19 avril 2024

450 € TTC par stagiaire si non adhérent (voir page 2)

participera au jour 3 le 26 avril 2024

participera au jour 1 le 20 septembre 2024

354 € TTC par stagiaire si adhérent (voir page 2)

participera au jour 2 le 4 octobre 2024

450 € TTC par stagiaire si non adhérent (voir page 2)

participera au jour 3 le 18 octobre 2024

Nombre de participants :

Montant :€

Pour cette formation, mobiliserez-vous un financement OPCO :

oui

non

Si oui, précisez le nom de l'OPCO :

Demandez vous la subrogation de paiement à votre OPCO :

oui

non

A retourner par courrier avec le règlement à

Fibois Auvergne-Rhône-Alpes

10 Allée des Eaux et Forêts

63370 LEMPDES

Date / Cachet / Signature